

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Jackmino

<https://www.cadre21.org/membres/132d987c44b0d65072a0c0de>

Date d'obtention : 2022-09-06 15:58:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Chaque intervenant a un rôle important à respecter dans l'intervention. Il est important de se référer à la trousse Sexto afin de bien voir quel est le rôle de chaque intervenant dans le dossier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Intervenir de manière efficace en suivant un protocole établi en respectant mon rôle dans l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Me faire une image global de la situation grâce au questionnaire et ne jamais demander de voir quoi que ce soit sur un téléphone.